

Charte en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La présente Charte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été établie par l'Assistance publique-hôpitaux de Paris et l'Association « Donner des ELLES à la Santé » le 8 mars 2024.

Préambule

Le rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes souligne que :

- 37% des femmes affirment avoir vécu des discriminations sexistes dans leurs choix d'orientation professionnelle ;
- 80% des femmes jugent avoir été moins bien traitées dans leur parcours ;
- 9 femmes sur 10 indiquent adopter des conduites d'évitement pour ne pas subir des actes et propos sexistes.

A l'hôpital, femmes et hommes contribuent, ensemble, à faire progresser la prise en charge des patients.

Si la majorité des professions de santé est historiquement très féminisée, certaines se féminisent progressivement (53,9% des praticiens hospitaliers sont des femmes au 1^{er} janvier 2023 au plan national et 60% à l'AP-HP) et d'autres tardent à se féminiser, comme le corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers au sein duquel on dénombre en France seulement 24% de femmes contre 30% à l'AP-HP.

Dans une étude Ipsos de mai 2023¹, 82% des femmes médecins affirment s'être senties discriminées dans leur carrière du fait de leur sexe et 78% d'entre elles estiment avoir déjà été victimes de comportements sexistes.

Parmi les personnels de direction, les femmes représentent également la majorité des professionnels. Ainsi, on compte 74,1% de femmes parmi des directeurs de soins (76% à l'AP-HP) exerçant en établissement public de santé (y compris les instituts de formation qui en dépendent) et 51,1% de femmes parmi les directeurs d'hôpital qui y exercent (54,9% à l'AP-HP). Cependant, les postes de directeurs d'hôpital chefs d'établissement restent peu féminisés : les femmes représentent seulement 23% des postes de directeurs sur emploi fonctionnel (50% à l'AP-HP) et 38% des directeurs généraux de CHU (33% de directeurs de GHU à l'AP-HP).

S'engager et agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) constitue donc un impératif pour créer un climat de travail serein, motivant et équitable pour l'ensemble des professionnels travaillant dans des établissements de santé.

Dans ce contexte et dans le cadre de la politique menée par les pouvoirs publics, l'AP-HP s'inscrit dans la même démarche que l'association « Donner des ELLES à la santé », en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En effet, l'AP-HP s'est engagée depuis 2020 dans une politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La signature de cette charte par l'AP-HP témoigne de sa volonté de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femmes-hommes et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

¹ Baromètre Ipsos pour Donnes des ELLES à la Santé

La présente charte affirme la détermination conjointe de l'AP-HP et de l'association « Donner des ELLES à la santé » à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les engagements de l'AP-HP, tels qu'inscrits dans son plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023 - 2025², sont les suivants :

Axe 1 : Renforcer la gouvernance à tous les niveaux dans la mise en œuvre et le suivi de la politique d'égalité professionnelle

Axe 2 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Axe 3 : Promouvoir l'évolution de carrière des femmes aux postes d'encadrement supérieur ou à responsabilité

Axe 4 : Mieux accompagner la parentalité au travail et l'articulation des de vie professionnelle et personnelle

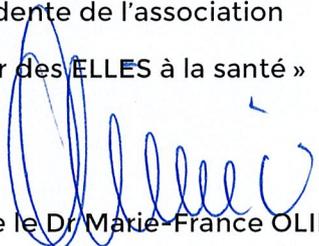
Axe 5 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

L'association « Donner des ELLES à la santé » apporte à l'AP-HP tout son soutien et ses conseils pour la bonne mise en œuvre de ce plan portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

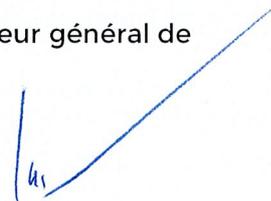
Elle siège à ce titre au Comité de suivi mis en place par l'AP-HP pour suivre les avancées concrètes du « Plan égalité professionnelle ».

Les deux parties procèdent à un bilan annuel des actions menées selon le format le plus adapté.

La Présidente de l'association
« Donner des ELLES à la santé »


Madame le Dr Marie-France OLIERIC

Le Directeur général de
l'AP - HP


Nicolas REVEL

Vu, le président de la commission médicale
d'établissement de l'AP - HP


Pr Rémi SALOMON

Vu, le vice-président doyen du
Directoire de l'AP - HP


Pr Bruno RIOU

Assistance publique - hôpitaux de Paris - 55, boulevard Diderot, Paris 12^{ème}

Association Donner des ELLES à la Santé, 7, rue des Filles du Calvaire, Paris 3^{ème}

² <https://www.calameo.com/read/004021827f58f8c6a5267?authid=yT4wHTUAWi3M>